

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe Environnement et Nature s'était abstenu sur l'avis « Plan de relance et sa déclinaison territoriale dans les Outre-mer », regrettant que les travaux de la délégation aient alors largement négligé les enjeux environnementaux.

Un an est passé, et ces enjeux s'inscrivent encore plus dans l'urgence. Ils présentent un caractère vital pour ces territoires dont la géographie et l'économie sont très sensibles aux dérèglements climatiques. Ceux-ci sont dès à présent à l'œuvre, avec les ouragans réguliers ou l'élévation du niveau des océans affectant les zones côtières. Leurs impacts seront considérablement amplifiés d'ici vingt ans.

Autant dire que l'écologie, première priorité du Plan de relance, irriguée à hauteur du tiers des financements, y revêt une dimension primordiale. Aussi aurait-elle dû faire l'objet d'une attention soutenue dans les travaux. Certes, l'avis mentionne des besoins insatisfaits dans des domaines tels que la mobilité, les énergies renouvelables, les déchets, la gestion de l'eau ou encore la préservation de la biodiversité.

Pour autant, notre groupe reste sur sa faim, car le texte ne fournit aucune préconisation concrète pour améliorer ces situations en intégrant la transition écologique conformément à nos Orientations stratégiques. Notre groupe déplore que, à part deux entretiens trop tardifs, les associations environnementales locales n'aient pas été auditionnées alors que leur expertise est indispensable pour informer sur la prise en compte des priorités locales ainsi que sur l'allocation et l'utilisation effective des fonds.

Quelques exemples : sur les 669 millions d'euros destinés à la transition écologique en Outre-mer, seulement un tiers a été engagé. Pourquoi une fraction si faible alors que cette transition est une nécessité impérieuse ?

Quant aux projets retenus, certains posent de vraies questions de compatibilité avec les enjeux écologiques locaux. Le grand viaduc de la route du littoral à la Réunion aura des conséquences désastreuses avec des risques de glissements de terrain, de destruction d'une formation écologique remarquable, le banc de corail des Lantaniers, etc. : il a pourtant bénéficié d'un financement du Plan de relance comme l'a indiqué le préfet de La Réunion le 30 mars 2021.

La nouvelle piste longue de l'aéroport de Mayotte est dans la même veine, dans le lagon d'un Parc Naturel Marin.

En Guyane, un projet financé sans étude d'impact disponible ni enquête publique, est une centrale photovoltaïque dans des savanes, milieu qui concentre 16 % d'espèces végétales originales sur 0,3 % du territoire - et dont on a perdu la moitié depuis les années 50 - alors qu'il y a encore des espaces disponibles dans des zones artificialisées. Ces questions auraient dû être traitées grâce aux contributions d'acteurs de terrain.

Nous regrettons d'avoir en conséquence à voter contre cet avis de suite.

Nous entendons aussi affirmer qu'au-delà des effets d'annonce, certains programmes financés sont incohérents avec les engagements internationaux de la France. De telles incohérences ne sont plus acceptables face à l'effondrement du vivant et aux risques majeurs engendrés par le dérèglement climatique.